

le gouvernement qui ne les répare pas. J'espère que le présent gouvernement verra à ce que ces propriétés soient mises dans un état qui lui fera honneur.

Sir ADOLPHE CARON : Lorsque le gouvernement impérial a transféré au Canada les propriétés militaires, elles ont été divisées en deux classes. Les propriétés de la classe " A " ont été réservées pour des fins de défense, et ne peuvent pas être vendues. Celles de la classe " B " peuvent être vendues aux enchères, et pas autrement. Il est impossible de faire ce que demande mon honorable ami de Québec-centre (M. Langelier). Les Champs de l'Anse sont réservées pour des fins de défense, et pas un officier commandant ne peut dire qu'ils peuvent être vendus, sauf la partie qui a été transférée à la ville et divisée en lots. Je dis cela pour démontrer qu'il y a des propriétés militaires que le gouvernement canadien ne peut pas vendre.

M. HUGHES : J'appuierai l'observation faite par mon honorable ami de Kingston (M. Britton) au sujet des réparations aux propriétés militaires. Chaque année, cette question revient devant la Chambre et cependant, ces propriétés ne sont pas réparées. Il y a quelques années, j'ai recommandé d'attacher à chaque corps permanent quelques menuisiers, quelques maçons, un ou deux forgerons qui seraient chargés de réparer ces propriétés. Si nous examinons le rapport de l'auditeur général, nous voyons que chaque année, des sommes d'argent considérables sont dépensées pour employer dans les grandes villes des ouvriers à la journée, mais qui n'ont aucun rapport avec le service militaire. Cependant, rien ne paraît avoir été fait pour réparer convenablement ces propriétés, tandis que quelques hommes appartenant à la milice, et employés pendant un mois ou deux chaque année suffiraient pour faire ces travaux. Les murs intérieurs du vieux fort Henry s'écroulent, et plusieurs tonnes de pierre s'en sont détachées dans le cours de l'année dernière. Une légère dépense faite en temps opportun aurait empêché cela.

Il y a dans ce crédit un item auquel nous ne sommes pas encore arrivés, mais dont je désire dire un mot. Je veux parler de la cartoucherie de Québec. Je suppose que les nouvelles cartouches pour les carabines Lee-Enfield sont fabriquées à notre cartoucherie de Québec, et j'appelle l'attention du ministre sur le fait que six sur dix font long feu. J'aimerais que le ministre en recherchât la cause.

M. CASGRAIN : Je présume que les députés de la ville et du district de Québec ne se chicaneront pas sur ce point. Eh bien ! les murs et les fortifications s'écroulent, et le ministre doit être maintenant convaincu qu'ils ont grandement besoin de réparations. Je peux appuyer ce qu'a dit mon honorable ami des Trois-Rivières (sir Adolphe Caron), en disant qu'il n'y a pas bien longtemps une partie du mur le long des ramparts s'est écroulée sur deux ou trois maisons, et que le gouvernement a été obligé de payer une forte somme d'argent à titre de dommages. Le ministre se souviendra qu'une partie du rocher de la citadelle s'est aussi écroulée. Si on faisait des réparations en temps opportun, ces accidents n'arriveraient probablement pas.

Je comprends qu'il est difficile de savoir si, oui ou non, le gouvernement du Canada est tenu de

M. LANGELIER.

maintenir et d'entretenir ces ouvrages qui sont plus d'agrément que d'utilité. D'un autre côté, est-ce la ville de Québec, qui n'en retire aucun bénéfice, qui est obligée de les entretenir ? Je ne partage pas l'opinion de l'honorable député de Victoria (M. Hughes) qu'une petite somme d'argent dépensée chaque année serait suffisante pour réparer ces murs et fortifications. Ils existent depuis 70 ou 80 ans, et il faudrait beaucoup d'argent pour les réparer convenablement. J'aimerais voir le ministre adopter une politique définie sur ce sujet. J'aimerais savoir de lui si le gouvernement a l'intention de réparer ces murs ou de les démolir. Je prétends que le gouvernement sera responsable de tout accident qui arrivera. L'honorable ministre de la Milice (M. Borden) dit qu'il viendra à Québec. J'ai été heureux de le lui entendre dire, et j'espère que la ville de Québec à l'occasion de sa visite se tiendra à la hauteur de sa réputation de ville hospitalière.

Somme pour une route reliant la salle d'exercices militaires de Charlottetown, I.P.-E., à Fort Edward..... \$4,000

M. HACKETT : Je n'ai pas l'intention d'objecter à ce crédit, car je crois qu'il est nécessaire dans l'intérêt du pays. Cette route forme une partie importante des dépenses militaires de Charlottetown. Cependant, je demanderai à l'honorable ministre s'il désire que cette route fournisse aux soldats un moyen de retraiter ou d'avancer en cas de besoin. L'ennemi pourrait envoyer un détachement au pont Souris et commander ainsi toute la situation. Dans ce cas, je demanderai au ministre ce qu'il entend faire pour protéger les volontaires. Nos soldats n'ont jamais fui devant l'ennemi, et je crois qu'il serait juste de faire en sorte que la retraite fut assurée autant que possible. Il est vrai que cette route relie la salle d'exercices militaires à Fort Edward, mais il est possible que les soldats soient séparés du lieu d'approvisionnement. En sus de la construction de cette route, je recommanderai d'établir une batterie de quelques bons canons en face de l'hôtel du gouvernement, de façon à protéger nos braves volontaires et empêcher leurs rangs d'être décimés par l'ennemi. Je fais cette recommandation en ma qualité de vieux militaire, et j'espère que l'honorable ministre en tiendra compte.

M. WALLACE : On m'informe que cette route n'est pas du tout nécessaire pour des fins militaires. Il y a actuellement une route qui conduit de la salle d'exercices à Fort Edward, et cette route projetée est tout simplement pour permettre aux citoyens de Charlottetown de se rendre à leur parc public en suivant une jolie route.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Si nous devons discuter cet item en dehors de son numéro d'ordre, je vais répondre à l'honorable député. Ses informations sont tout à fait mal fondées. Il n'y a pas de route entre la salle d'exercices et Fort Edward. Il y a eu un sentier le long de la jetée, et il y a une couple d'années, je crois, la législature locale a fait don de cette route à la ville, à condition que la ville construisit un brise-lames en face pour la protéger contre les marées. À l'extrémité de cette route, se trouve Fort Edward et les réserves de l'artillerie où est le magasin, et cette partie doit être protégée